

FICHE DE POSTE

**« Coordonnateur Réseau d'Éducation Prioritaire :
Réseau « Albert CAMUS »**

<p><u>Poste</u></p>	<p>Le coordonnateur est un enseignant du 1er degré nommé par la Directrice Académique suite à un appel à candidature dans le cadre du mouvement départemental des professeurs des écoles. Il est déchargé de service à mi-temps. Le poste de coordonnateur du dispositif REP, est implanté sur la circonscription Perpignan 1.</p> <p>Le poste concerne les groupes scolaires et le collège relevant du secteur de recrutement Albert CAMUS</p>
<p><u>Mission</u></p>	<p><u>Circulaires de référence :</u> n° 2003-133 du 1-09-2003, BO n°11, septembre 2003 n° 2006-058 du 30-3-2006, BO n°14 du 6 avril 2006 n° 2007-011 du 9-1-2007, BO n°3 du 18 janvier 2007 n° 2008-042 du 4-4-2008, BO n°15 du 10 avril 2008 n° 2010-38 du 16-3-2010 BO n°11 du 18 mars 2010 n° 2010-096 du 7-7-2010 BO n°29 du 22 juillet 2010 n° 2011-071 du 2-5-2011 BO n°18 du 5 mai 2011 n° 2014-077 du 4-6-2014 BO n°23 du 5 juin 2014</p> <p>Le coordonnateur du dispositif REP exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du principal de collège et de l'IEN, co-responsables du réseau, en lien avec l'IA-IPR référent.</p> <p>Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l'IEN et de l'IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé.</p>
<p><u>Fonctions/activités</u></p>	<p>Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. (B.O. n° 23 du 05.06.2014).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il veille, en collaboration avec les pilotes du réseau, à ce que chaque étape de l'élaboration du projet de réseau, support permanent de réflexion et d'action pour l'ensemble des acteurs, se fasse dans la plus large concertation possible. • Il œuvre à la mise en cohérence des différents projets d'école et d'établissement, apporte son aide à des actions collectives, dans le respect des orientations nationales et académiques, à partir du cadre du contrat défini en comité de pilotage. • Il participe à la mise en œuvre des outils d'évaluation et à l'actualisation des indicateurs de suivi du projet de réseau avec le principal de collège et l'IEN. Il tient à jour « le tableau de bord » du réseau.

De façon générale, par sa place originale dans le dispositif, le coordonnateur est le référent du réseau. Il est porteur des objectifs du projet du réseau dans l'ensemble de son action.
L'adhésion du coordonnateur à ce dispositif est un préalable indispensable.

A l'interface entre le 1er et le 2nd degré, il œuvre à donner du sens à la continuité pédagogique.

- Il doit s'associer aux équipes éducatives des écoles et établissements du réseau. Il participe à leurs réunions et conseils, et facilite l'implication de chacun dans le projet de réseau. Il favorise la mutualisation et la communication des projets.
- Il pourra participer, en accord avec ses pilotes, aux différents travaux en équipe du réseau.
- Il travaille en lien étroit avec l'équipe de circonscription dont il fait partie intégrante et l'équipe de direction du collège.
- Il est un acteur déterminant des actions de liaison inter degrés, notamment au niveau du Conseil écoles-collège.

Relais et interlocuteur privilégié et identifié auprès de l'ensemble des partenaires éducatifs du quartier (parents d'élèves, associations, collectivités locales et territoriales, ...), il favorise une démarche concertée dans un souci de cohérence éducative et d'une meilleure efficacité pour l'amélioration des résultats scolaires des élèves.

- Il contribue au lien avec les partenaires extérieurs, en veillant à la complémentarité des actions mises en œuvre dans l'école et hors l'école.
- Il participe, auprès du principal du collège et de l'IEN, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du Projet Educatif Local, du PEDT, du volet « cohésion sociale » du Contrat de Ville en lien avec le responsable du dossier Politique de la ville et du Dispositif de Réussite Educative.
- A l'interface entre l'Education Nationale, la Préfecture et la Ville, il est un lien dans la relation tripartite partenariale nécessaire à la continuité pédagogique et éducative.

Personne-ressource dans la recherche et la diffusion de l'information, il tient à jour et transmet la mémoire du réseau.

Il assure l'animation interne du réseau, en favorisant la bonne information des acteurs.

Il contribue activement au développement de la formation des enseignants et des partenaires, adaptée aux besoins du réseau.

Il est partie prenante dans l'élaboration, la conception, le déroulement, le suivi et l'évaluation des stages de formation du réseau d'éducation prioritaire.

Il établit les comptes rendus des Comités de pilotage du réseau et en assure la diffusion après validation par les pilotes.

<p style="text-align: center;"><u>Compétences</u></p>	<p>Les missions de coordonnateur requièrent un intérêt certain pour l'innovation et la réflexion pédagogiques, dans le contexte de l'Éducation Prioritaire, ainsi que la capacité à impulser des actions et à être force de proposition pour le réseau. Elles demandent de faire preuve de grande disponibilité.</p> <p><u>Les connaissances attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de l'Institution Éducation Nationale et capacité à savoir se situer par rapport à ses différents acteurs. ➤ Connaissance et expérience dans l'Éducation Prioritaire. ➤ Connaissance dans le domaine de l'évaluation. ➤ Connaissance des dispositifs partenariaux. <p><u>Les compétences attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication. ➤ Capacités à travailler en équipe et avec les différents partenaires. ➤ Compétences en communication écrite : rédaction de courriers, bilans, projets... ➤ Compétences organisationnelles : capacité à gérer plusieurs dossiers en parallèle. ➤ Compétences dans le domaine numérique <p><u>Déontologie :</u> Obligation de réserve dans les relations avec les différents partenaires ; confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les établissements les élèves ; loyauté envers l'Institution...</p>
<p style="text-align: center;"><u>Particularité</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Poste vacant à la rentrée 2025 :</u> Poste de coordonnateur réseau à 50% Ce poste requiert une expérience en éducation prioritaire</p>

Contact : Secrétariat de Mr KHEDIMI, IEN Perpignan 1
04 68 66 28 47 / ce.ien66perpignan1@ac-montpellier.fr